

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 décembre 2004
(convocation du 8 décembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence successivement de M. CANIVENC Doyen d'âge et de M. Alain ROUSSET, Président élu de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BOCCHIO Claude, M. BRANA Pierre, M. BREILLAT Jacques, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CARTRON Françoise, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROU Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FERRILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE Michel
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRON Jean-Charles (à partir de 13 H 30)
M. FERRILLOT Michel à M. BAUDRY Claude (à partir de 12 H 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge (à partir de 12 H 30)
Mme ISTE Michelle à M. GUICHARD Max (à partir de 12 H 30)
M. JAULT Daniel à Mme DELAUNAY Michèle (à partir de 12 H 30)
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à partir de 12 H 30)
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel (à partir de 11 H 30)

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
Mme PUJO Colette à M. QUERON Robert (à partir de 13 H 30)
M. QUANCARD Joël à M. CAZABONNE Didier
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à partir de 12 H 30)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent (à partir de 11 H 00)
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à partir de 12 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE PAR M. CANIVENC, DOYEN D'ÂGE

**Contrats de financement long terme renouvelables souscrits par la
Communauté Urbaine de Bordeaux - Autorisations budgétaires sur l'exercice
2005 -**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 1990, la Communauté Urbaine de Bordeaux a contracté auprès de divers établissements financiers des contrats de financement long terme renouvelables.

Comparés aux prêts classiques, ces ouvertures de crédits se distinguent par leur originalité et surtout par leur souplesse d'utilisation.

Elles cumulent, en effet, les avantages de l'emprunt et ceux de la ligne de trésorerie. Pendant toute leur durée de vie, elles offrent à notre Etablissement, dans la limite du capital non amorti, la faculté de rembourser à son gré, de manière temporaire et lorsque le volant de trésorerie le permet, tout ou partie du capital.

Dans ce cas, le capital temporairement remboursé n'est plus productif d'intérêts, la collectivité pouvant bien entendu mobiliser à nouveau les fonds dès que la situation de trésorerie le nécessite.

Il s'agit d'outils de financement modernes combinant ressources financières stables et gestion des liquidités à court terme.

La procédure d'utilisation de ce type de prêts et les mécanismes budgétaires et comptables à respecter ont été définis par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget.

Afin de pouvoir utiliser, dès le début de l'exercice, ce type de produit, au maximum de ses possibilités, il convient toutefois de prévoir, dès le 1er janvier, les autorisations budgétaires de dépenses et de recettes nécessaires.

Aussi, dans ce but, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir décider, sous la forme d'une délibération budgétaire, l'ouverture des crédits de dépenses et recettes, ci-après.

Ces crédits correspondent au montant du capital qui restera dû au 1^{er} Janvier 2005 sur ces emprunts, étant précisé que la fraction de capital à amortir et les intérêts afférents aux annuités à mandater en 2005 seront normalement prévus au budget primitif 2005.

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
16449	SOUS-FONCTION 01 : OPERATIONS NON VENTILABLES		
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – contrat de financement à long terme n°2159	1.524.490,16	
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – contrat de financement à long terme n°2159		1.524.490,16
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – Ouverture de crédit à long terme n°2160	3.328.549,69	
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – Ouverture de crédit à long terme n°2160		3.328.549,69
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – contrat de financement à long terme n° 2197	2.088.551,53	
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – contrat de financement à long terme n° 2197		2.088.551,53
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – ouverture de crédit à long terme n° 2230	1.524.490,18	
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – ouverture de crédit à long terme n° 2230		1.524.490,18
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – ouverture de crédit à long terme n° 2318	6.585.797,55	
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – ouverture de crédit à long terme n° 2318		6.585.797,55
	Banque et Etablissements assimilés – BANQUE NATIONALE DE PARIS – contrat de financement à long terme n° 2198	2.088.551,53	
	Banque et Etablissements assimilés – BANQUE NATIONALE DE PARIS – contrat de financement à long terme n° 2198		2.088.551,53

	CREDIT LOCAL DE France – contrat de financement à long terme n° 2319	4.390.531,70	
	CREDIT LOCAL DE France – contrat de financement à long terme n° 2319		4.390.531,70
	CREDIT LOCAL DE France – contrat de financement à long terme n° 2321	5.862.794,37	
	CREDIT LOCAL DE France – contrat de financement à long terme n° 2321		5.862.794,37
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE – Prêt multi-index reconstituable n° 2327	4.664.939,92	
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE – Prêt multi-index reconstituable n° 2327		4.664.939,92
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement à long terme n°2329	6.860.205,76	
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement à long terme n°2329		6.860.205,76
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE - Prêt multi-index reconstituable n°2340	6.097.960,69	
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE - Prêt multi-index reconstituable n°2340		6.097.960,69
	SOCIETE GENERALE - Crédit à long terme à options multiples n°2342	3.048.980,36	
	SOCIETE GENERALE - Crédit à long terme à options multiples n°2342		3.048.980,36
	SOCIETE GENERALE – Crédit long terme à options multiples n°2345	6.372.368,91	
	SOCIETE GENERALE – Crédit long terme à options multiples n°2345		6.372.368,91
	GROUPEMENT CAISSE D'EPARGNE/CREDIT FONCIER DE FRANCE – Prêt multi-index n°2347	6.372.368,91	
	GROUPEMENT CAISSE D'EPARGNE/CREDIT FONCIER DE FRANCE – Prêt multi-index n°2347		6.372.368,91
	GROUPEMENT CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DE LA GIRONDE/BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE – Prêt à capital et taux modulables n°2349	6.450.190,18	
	GROUPEMENT CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DE LA GIRONDE/BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE – Prêt à capital et taux modulables n°2349		6.450.190,18

	GROUPEMENT CAISSE D'EPARGNE/CREDIT FONCIER DE FRANCE – Prêt multi-index n°2354	10.399.999,99	
	GROUPEMENT CAISSE D'EPARGNE/CREDIT FONCIER DE FRANCE – Prêt multi-index n°2354		10.399.999,99
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme à options multiples n°2355	10.080.000,00	
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme à options multiples n°2355		10.080.000,00
	GROUPE CREDIT AGRICOLE (B.F.T.) – Prêt à Capital et à Taux Modulables n°2357	5.056.000,01	
	GROUPE CREDIT AGRICOLE (B.F.T.) – Prêt à Capital et à Taux Modulables n°2357		5.056.000,01
	GROUPE EULIA – Prêt multi-index n°2366	9.077.080,57	
	GROUPE EULIA – Prêt multi-index n°2366		9.077.080,57
	SOCIETE GENERALE - Prêt multi-index n°2367	6.354.413,50	
	SOCIETE GENERALE - Prêt multi-index n°2367		6.354.413,50
	GROUPE CREDIT AGRICOLE (C.A.I.) – Crédit multi-index n°2381	6.653.131,12	
	GROUPE CREDIT AGRICOLE (C.A.I.) – Crédit multi-index n°2381		6.653.131,12
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme à options multiples n°2382	5.703.236,47	
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme à options multiples n°2382		5.703.236,47
	DEXIA – CREDIT LOCAL DE France – Contrat de Financement long terme n°2388	9.000.000,00	
	DEXIA – CREDIT LOCAL DE France – Contrat de Financement long terme n°2388		9.000.000,00
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – Contrat de financement long terme n°2389	7.000.000,00	
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – Contrat de financement long terme n°2389		7.000.000,00
	GROUPEMENT CAI/CRCAM – Contrat de financement long terme n°2390	7.000.000,00	
	GROUPEMENT CAI/CRCAM – Contrat de financement long terme n°2390		7.000.000,00
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme n°2391	7.000.000,00	
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme n°2391		7.000.000,00

	Banques et Etablissements assimilés – SOCIETE GENERALE – contrat de financement à long terme n°2149 Banques et Etablissements assimilés – SOCIETE GENERALE – contrat de financement à long terme n°2149	457.347,06	
	Banques et Etablissements assimilés – SOCIETE GENERALE – contrat de financement à long terme n°2279 Banques et Etablissements assimilés – SOCIETE GENERALE – contrat de financement à long terme n°2279	914.541,66	914.541,66
	B.N.P. – Contrat de financement long terme n°2332 B.N.P. – Contrat de financement long terme n°2332	263.777,79	263.777,79

BUDGET PRINCIPAL – SERVICE CONCEDE DE L'EAU

Section d'investissement

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES EN EUROS	RECETTESS EN EUROS
16449Wdet	B.N.P. – Contrat de financement long terme n°2332 B.N.P. – Contrat de financement long terme n°2332	25.875,35	24.875,35

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section d'investissement

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES EN EUROS	RECETTESS EN EUROS
	Banques et Etablissements assimilés - BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE - contrat de financement à long terme n° 2170 Banques et Etablissements assimilés - BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE - contrat de financement à long terme n° 2170	1.219.592,13	1.219.592,13

	Banques et Etablissements assimilés - SOCIETE GENERALE - contrat de financement à long terme n° 2229	2.134.286,24	
	Banques et Etablissements assimilés - SOCIETE GENERALE - contrat de financement à long terme n° 2229		2.134.286,24
	Banques et Etablissements assimilés - CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD - contrat de financement à long terme n° 2286	2.134.286,25	
	Banques et Etablissements assimilés - CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD - contrat de financement à long terme n° 2286		2.134.286,25
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE - Prêt multi-index reconstituable n° 2327	4.664.939,92	
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE - Prêt multi-index reconstituable n° 2327		4.664.939,92
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE - Prêt multi-index reconstituable n°2341	1.524.490,16	
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE - Prêt multi-index reconstituable n°2341		1.524.490,16
	RREDIT LOCAL DE FRANCE – contrat de financement à long terme n°2240	2.927.021,14	
	CREDIT LOCAL DE FRANCE – contrat de financement à long terme n°2240		2.927.021,14
	CREDIT LOCAL DE FRANCE - contrat de financement à long terme n° 2287	2.667.857,81	
	CREDIT LOCAL DE FRANCE - contrat de financement à long terme n° 2287		2.667.857,81
	CREDIT LOCAL DE FRANCE - contrat de financement à long terme n°2316	3.658.776,42	
	CREDIT LOCAL DE FRANCE - contrat de financement à long terme n°2316		3.658.776,42
	GROUPEMENT CRCAM/BFT - Prêt à capital et à taux modulables n°22365	1.820.000,00	
	GROUPEMENT CRCAM/BFT - Prêt à capital et à taux modulables n°22365		1.820.000,00

	GROUPE EULIA – Prêt multi-index reconstituable n°22380	9.520.000,00	
	GROUPE EULIA – Prêt multi-index reconstituable n°22380		9.520.000,00

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

Section d'investissement

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
16449	Banques et Etablissements assimilés - BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE - contrat de financement à long terme n° 2171 Banques et Etablissements assimilés - BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE - contrat de financement à long terme n° 2171	1.158.612,52	1.158.612,52

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Section d'investissement

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
16449	CREDIT LOCAL DE FRANCE - Crédit long terme renouvelable n°2338 CREDIT LOCAL DE FRANCE - Crédit long terme renouvelable n°2338	4.283.267,81	4.283.267,81

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2004,

Pour expédition conforme,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
27 DÉCEMBRE 2004**

M. ALAIN ROUSSET

